

donner leur point de vue sur la signification d'un document sans permettre à la Chambre de vérifier si les déclarations des ministres concordent avec les textes des documents.

M. l'Orateur: Bien entendu, la décision que j'ai rendue découle du fait que j'ai souvent étudié les précédents et les commentaires sur ce point précis. Il arrive très souvent au cours d'un débat que les députés réclament le dépôt d'un document, parce qu'il en a été question ou qu'un ministre en a cité un passage.

Le commentaire que j'ai ici, je crois, justifie ma décision.

Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou de citer une dépêche ou un document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le bureau.

A mon avis, le premier ministre n'a pas cité un extrait du document. Le député prétend qu'il en a parlé. Je ne vois pas la chose ainsi.

L'hon. M. MacLean: A propos de la question de privilège, j'aimerais m'adresser au premier ministre. Comme au moins un des fonctionnaires a apparemment mal saisi le sens du document et comme il a pris des dispositions qui ont abouti au congédiement de certains employés, le premier ministre pourrait-il songer à réintégrer dans leurs fonctions tous ces gens qui ont été touchés par une directive se fondant sur ce qui n'est encore qu'un bill et non une loi du Parlement? (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Trudeau: Tout en ne convenant pas qu'il y ait eu cessation d'emploi parce qu'on a mal compris le document, je suis prêt à demander au ministre d'étudier ce cas. Je lui ai déjà demandé ce qui s'était produit dans d'autres cas semblables et il m'a répondu qu'il n'y avait pas eu cessation d'emploi mais quelques déplacements d'une partie d'un édifice à un autre.

Une voix: Avec perte de salaire.

Le très hon. M. Trudeau: Aucune cessation d'emploi et aucune perte de salaire.

Une voix: La Sibérie.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Lambert: Je ne veux pas prolonger indûment le débat mais je croyais que mon honorable ami de Peace River allait soulever le même point. Votre Honneur a rendu une décision au sujet d'un document. Je lui

[*Le très hon. M. Diefenbaker.*]

recommande respectueusement de lire le paragraphe 3 du commentaire 159 de Beuchesne. Je signale aussi que le premier ministre a indiqué aux députés qu'il avait le document en main.

M. l'Orateur: Ici, j'aimerais donner lecture du troisième paragraphe du commentaire 159, que j'ai sous les yeux. Il est rédigé dans les termes suivants:

Il est admis qu'un document qui est cité doit être déposé sur le bureau de la Chambre s'il peut l'être sans que l'intérêt public en souffre.

Ce paragraphe 3 doit être lu parallèlement au paragraphe 1. Dans ma décision, j'ai tout à l'heure signalé que le premier ministre n'avait rien cité. Il a simplement mentionné le document, ce qui n'est pas la même chose.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Puis-je demander au président du Conseil privé de nous dire, en sa qualité de leader de la Chambre, la nature des travaux à venir?

L'hon. D. S. Macdonald (président du Conseil privé): Volontiers, monsieur l'Orateur. Comme la Chambre le sait, nous commencerons aujourd'hui le débat sur la deuxième lecture du bill omnibus modifiant le Code criminel. Comme le bill suscite un vif intérêt, on s'attend que le débat se poursuivra demain et lundi.

Étant donné la lourde charge des comités permanents — 15 mesures législatives — je compte proposer une motion semblable à celle qu'on a proposée en novembre dernier, savoir, que la séance de mardi soit suspendue afin de permettre aux comités permanents de poursuivre l'étude des mesures dont ils sont saisis.

Quant à mercredi et jeudi prochains, je me propose de saisir la Chambre de l'ordre n° 1 pour l'examen des subsides. Sauf erreur, l'opposition présentera alors une motion qu'on étudiera pendant ces deux jours.

M. Baldwin: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme l'opposition a donné à la Chambre l'inspiration et l'impulsion lui permettant de faire adopter en deuxième lecture 15 bills en sept jours, le leader de la Chambre peut-il nous indiquer quand il saisira la Chambre de mesures constructives — je m'empresse de dire que j'exclus de cette description toutes mesures parrainées par le ministre des Finances.